

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 janvier à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Christophe GSELL (P. M. MESLE)

Secrétaire de séance : M. TOLOS.

Finances :

CONTRIBUTIONS ET AIDES A DES PERSONNES DE DROIT PRIVE – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – DEMANDE D'AVANCE SUR PARTICIPATION

DEL20230116_10

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier - VU en : Com. Finances du 12/012023

La Ville de Ouistreham s'est engagée en 2023 à reconduire le dispositif Argent de Poche qui s'inscrit dans une logique d'aide et d'accompagnement des jeunes dans la découverte et l'insertion à la vie active.

Ce dispositif national permet en effet aux jeunes Ouistrehamais âgés de 16 à 18 ans de réaliser des tâches au sein des services communaux en contrepartie d'une contribution. Ces tâches peuvent être de l'ordre de l'entretien des espaces verts, de l'aide logistique aux services techniques, de l'accompagnement sur les lectures de contes, de l'archivage à la bibliothèque, ou encore du soutien à l'animation auprès du service jeunesse.

Chaque jeune peut se voir attribuer 3 demi-journées maximum, en contrepartie d'une rétribution de 15€/demi-journée.

Un dossier de candidature est à retirer auprès du service jeunesse pour justifier à la fois de l'âge et de la domiciliation et fournir un CV et une lettre de motivation.

L'année 2023 s'engage à peine et déjà des candidatures se sont présentées, pour des missions dès le mois de février, alors que le budget prévisionnel n'aura pas encore été voté. Aussi, il est nécessaire de provisionner dès à présent le compte en vue de l'engagement des dépenses attendues.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité d'autoriser une avance sur participation de **500 euros**, qui sera inscrite au BP2023 sur le compte 658822 – Aides diverses.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE *empêché, la Maire Adjointe*
Catherine LECHEVALLIER

Affichée le
Certifiée exécutoire le